

2019

HÉBERGEMENT D'URGENCE AVEC ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Aline MAITRESSE
Directrice

Patricia VOLFART
Chef de service

Dieynaba BA
Coordinatrice

44 rue Molitor
54000 NANCY

Tél. : 03 83 39 56 21

Fax : 03 83 39 56 26

Courriel :
regularise.refugie@asso-ars.org



MISSION

L'HUAS de Nancy agglomération a pour mission de traiter toute demande concernant les publics identifiés pouvant intégrer le dispositif.

Ces publics sont issus de la demande d'asile, ce sont soit des personnes en situation régulière, soit des personnes déboutées de leur demande d'asile ayant une vulnérabilité sanitaire importante.

Ces publics peuvent aussi être issus du droit commun.

L'objectif d'une prise en charge HUAS est de permettre un accès à une solution d'hébergement « d'urgence 2^{ème} intention » de transition grâce à un accompagnement social global.

FINANCEMENT

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (BOP 177)

ÉQUIPE

Personnel administratif

Direction	0,15 ETP
1 secrétaire	0,50 ETP
1 agent administratif	0,57 ETP

Personnel social

1 chef de service éducatif	0,40 ETP
1 coordinatrice	1,00 ETP
4 travailleurs sociaux	4,00 ETP

Personnel de services généraux

1 agent de service	0,57 ETP
--------------------	----------

ACTIVITÉS 2019

Public

25 ménages admis, soit **52** personnes

37 ménages sortis, soit **61** personnes

Hébergement sur l'année

Nombre de personnes hébergées : **224**
(143 adultes et 81 enfants)

Pour un total de : **60 341** nuitées

Dont :

36 hommes seuls

29 couples sans enfants

16 femmes seules

10 femmes seules avec enfants

10 couples sans enfants

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DE SON ORGANISATION.....	3
1.1 Rappel du cadre du dispositif HUAS	3
1.2 Le public accueilli	3
1.3 Les capacités d'hébergement (<i>cf. Annexe</i>).....	4
1.4 L'accompagnement social.....	5
1.5 Prestations.....	5
2. L'ACTIVITE DE L'HUAS	6
2.1 Les entrées dans le dispositif en 2019	6
2.2 Les personnes hébergées en 2019.....	7
2.3 Les sorties du dispositif	9
3. PERIODES MARQUANTES DE L'ANNEE 2019.....	11
3.1 Le travail éducatif développé en 2029.....	11
3.2 Les freins à l'insertion du public.....	12
CONCLUSION : Perspectives et enjeux du marché public.....	13

INTRODUCTION

L'année 2019 est marquée par une réorganisation du Pôle Urgence et Territoire de notre association qui a eu des conséquences sur l'organisation du service HUAS. Ainsi, l'association a fait le choix de créer un poste de travailleur social coordinateur.

Il était donc important cette année de dissocier le rapport d'activité HUAS de celui du SAO. En effet, l'HUAS est un dispositif possédant un cahier des charges spécifique. Celui-ci n'est pas soumis aux mêmes contraintes que le SAO Métropole.

Pour rappel, l'HUAS a été créé en juin 2017 dans le but de fluidifier les hébergements d'urgence sur l'ensemble du département et plus particulièrement sur le public issu de la demande d'asile. Nous arrivons aujourd'hui à mi-parcours du marché public qui est financé pour une durée de 5 ans par les services de l'Etat.

L'année 2019 a permis également au dispositif HUAS de s'interroger sur son parc immobilier. En effet, avec la mise en place du PRU sur le plateau de Haye, nous allons devoir changer un certain nombre de nos logements destinés à la démolition. De plus, nous avons dû faire face à plusieurs reprises à des lieux d'hébergement in sécurés , tant pour les équipes sociales que pour le public accueilli.

En ce qui concerne le public, l'année 2019 voit une augmentation significative de prise en charge de personnes avec des problèmes de santé importants et lourds. Cela a entraîné pour l'équipe sociale, une adaptation de nos prises en charge.

Il est également important de signaler que pour ce rapport d'activité, nous ne pouvons faire de comparaison avec les chiffres de l'année 2018 suite à un changement de logiciel.

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DE SON ORGANISATION

1.1 Rappel du cadre du dispositif HUAS

Le dispositif d'Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social (HUAS), ouvert depuis le 1^{er} juin 2017 dispose d'une capacité de 240 places réparties, pour 27 places sur les territoires Val de Lorraine et de Lunéville et pour 213 places sur la Métropole du Grand Nancy.

Pour mémoire, ces places ont été ouverte dans le cadre d'une réponse conjointe et non solidaire de différents opérateurs de l'AHJ 54 (ARS, Arélia, AMLI, Alisés, AMIE en Meuse), dans le cadre d'un marché public relatif à l'ouverture de places d'Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social pour un public en situation de grande précarité.

Le dispositif HUAS se veut être un dispositif d'hébergement d'urgence de 2^{ème} intention, également appelé hébergement de transition. Il a vocation, à accueillir dans des conditions d'HU, à orienter et accompagner des publics en situation de **grande** précarité vers une solution d'hébergement ou de logement pérenne.

L'accès à ce dispositif est maîtrisé par le SIAO 54 et la DDCS 54. Des commissions de régulation des entrées et sorties du dispositif sont régulièrement organisées et réunissent les opérateurs HUAS, ainsi que les opérateurs des dispositifs DA et IDA.

La DDCS 54 assurant le pilotage et l'animation des dispositifs HUAS sur l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle, elle prévoit et anime régulièrement des COPILS qui réunissent les opérateurs ayant émargés sur le Marché Public.

Durant ces COPILS des points d'activité sont élaborés, mais ils sont aussi l'occasion d'un partage de pratiques communes, de questionnements et de constructions d'outils de suivi des capacités HUAS sur la Meurthe-et-Moselle et la Meuse.

1.2 Le public accueilli

Le dispositif HUAS s'adresse aux populations en situation de grande précarité, quel que soit le statut administratif des personnes. Ainsi, ce dispositif vise à accueillir des publics issus du droit commun et issus de la demande d'asile, qu'ils soient en situation régulière ou non. L'accueil de personnes en situation irrégulière et présentant de lourdes problématiques de santé est une des caractéristiques de nos missions. A noter également que seul l'HUAS ARS accueille ce type de public et plus particulièrement sur le bâtiment Michelet.

Nous pouvons donc repérer quatre catégories de statuts administratifs :

- Réfugiés/Protection Subsidiaire
- Régularisés/APS
- Déboutés en situation de vulnérabilité santé
- Droit commun traditionnel

1.3 Les capacités d'hébergement (cf. Annexe)

L'HUAS Métropole comptabilise 213 places d'hébergement sur la Métropole du Grand Nancy qui sont déclinées ainsi :

- 120 places en diffus
Des logements (du T2 au T4) sur Nancy et Agglomération (Vandoeuvre, Laxou, Malzéville, Jarville)
- 93 places en semi-collectif
Site Michelet, quartier du Plateau de Haye à Nancy (50 places)
Site Libération, avenue de la libération à Nancy (31 places)
Site CLAM à Art sur Meurthe (12 places)



● **Focus sur Michelet**

Le site Michelet, situé sur le Plateau de Haye a une capacité d'accueil de 50 places réparties sur 25 chambres. Ce lieu d'hébergement a pour particularité d'accueillir des personnes sans droit au séjour en situation de vulnérabilité santé.

Les personnes hébergées sur ce site vivent en parfaite autonomie. En effet, en journée il n'y a pas de présence éducative. En revanche nous avons fait le choix de mettre en place un agent de sécurité tous les soirs de 17h à 9h le lendemain matin et tous les jours de la semaine.

Les familles se partagent les salles de bains, les cuisines et les buanderies. Elles disposent de toilette individuelle dans leur chambre et d'un point d'eau.

Les travailleurs sociaux interviennent à raison de deux demi-journées par semaine. Une demi-journée consacrée à une permanence administrative et une demi-journée plus collective, où les travailleurs sociaux effectuent un tour des chambres et partagent des temps de rencontre avec les usagers.

Michelet est souvent identifié par nos partenaires comme un lieu d'hébergement PMR. Certes l'accès des personnes à mobilité réduite est facilité (ex : présence d'ascenseur) néanmoins le bâtiment ne répond pas à la norme PMR.

2019 est la première année où la totalité des chambres de Michelet sont toutes occupées, ce qui a considérablement changé notre mode d'intervention.

Sur ce bâtiment et avec le public accueilli, l'accompagnement social est censé être un accompagnement bas seuil. Néanmoins, dans les faits, les travailleurs sociaux interviennent sur des champs divers et variés :

- Maintien de droit
- Aide à la constitution de dossier autour du droit au séjour
- Coordination de soins
- Scolarité

La particularité du public accueilli nécessite un accompagnement global sur tous les aspects de leur situation et notamment au regard de la santé. L'équipe éducative est très vite limitée dans les actions à mettre en place du fait du « non statut administratif » des personnes. Bien souvent, l'association est dans l'obligation de financer une partie des soins qui ne sont pas pris

en charge par la CPAM : portage de repas ; taxis pour les rendez-vous médicaux ; mise en place d'aide à domicile.

1.4 L'accompagnement social

Les accompagnements menés dans le cadre de la mission HUAS sont multiples et variés. Le premier axe travaillé concerne l'accès aux droits. Un travail d'orientation et d'information est ainsi mis en place autour des points suivants :

- Identité/ droit au séjour (suivi procédure DA ou de régularisation)
- Assurance maladie (AME et CMU)
- Prestations autour de la famille (scolarisation, PF)
- Prestations liées à un handicap (AAH, AEH, PCH)
- Prestations liées à l'IAE (inscription Mission locale ou Pôle emploi ; Inscription formation, garantie jeune, service civique, contrats aidés...)
- Prestations liées à l'âge (APSA)

Tout ce travail en lien avec les différentes administrations demande beaucoup de temps, car les publics accueillis, pour beaucoup, ne maîtrisent pas le français. Il est donc nécessaire d'expliquer la moindre démarche à mener, de faire intervenir un interprète, et parfois même d'accompagner physiquement les personnes auprès des différentes administrations.

Lorsqu'un statut au regard du droit au séjour est obtenu, que les droits administratifs sont ouverts, il est ensuite nécessaire de développer un travail d'accompagnement éducatif vers des ressources (par le travail notamment), une intégration (par des cours de français).

Le deuxième temps de l'accompagnement social mis en place sur L'HUAS va ainsi être de pouvoir orienter, accompagner vers les dispositifs de droit commun, d'accès à l'emploi, aux cours de français ou vers les dispositifs IAE.

L'accent dans les accompagnements développés doit être l'évaluation des différentes capacités ou difficultés rencontrées par les personnes hébergées, afin de pouvoir développer une orientation vers un hébergement ou un logement pérenne. Le travail en réseau est donc essentiel tant avec les opérateurs de l'hébergement d'insertion (CHRS) que les opérateurs du logement accompagné (résidences sociales, FJT, pensions de famille, ...) que ceux du logement autonome (bailleurs privés et publics).

1.5 Prestations

Le dispositif HUAS assure un certain nombre de prestation auprès du public accueilli.

- L'hébergement : toute personne accueillie est hébergée sur le dispositif. Comme nous l'avons évoqué précédemment, nous avons une diversité d'accueil dans les hébergements proposés (diffus, semi-collectif...) Aussi, le statut administratif des personnes est en corrélation avec l'hébergement proposé.
- Tickets services : nous proposons des tickets services uniquement aux personnes statutaires en rupture de droit ou de moins de 25 ans. De plus, à titre exceptionnel, les familles déboutées présentant une pathologie lourde de santé et ayant un régime alimentaire particulier peuvent y prétendre.
- Bus : les familles hébergées sur Michelet et le CLAM peuvent prétendre à un abonnement de bus. Pour ce faire nous avons mis en place un partenariat avec

l'agence de bus STAN. Ce choix a été fait d'une part, car ces deux lieux d'hébergement sont éloignés, et d'autre part pour que les personnes en vulnérabilité santé puissent se rendre à leurs rendez-vous médicaux facilement.

- Caritatif : les familles déboutées sont toutes orientées vers les associations caritatives pour leur besoin en alimentation. Un partenariat entre l'association ARS et les associations caritatives a été mis en place. A ce jour les familles disposent d'une distribution alimentaire à raison d'une à deux fois par semaine.
- Produits d'hygiène : le service HUAS fourni à l'ensemble des familles sans ressources des produits d'hygiène : gel douche shampoing... A cela, s'ajoute une prestation spécifique pour les enfants de moins de 3 ans : lait maternel, couches.... Cela a été mis en place pour pallier au manquement des associations caritatives qui n'ont pas la possibilité de fournir ce type de produits aux familles.

2. L'ACTIVITE DE L'HUAS

2.1 Les entrées dans le dispositif en 2019

Sur l'année 2019, ce sont **25 nouveaux ménages** qui ont été accueillis sur le dispositif ce qui représente 52 personnes.

Les publics qui intègrent l'HUAS sont principalement issus des dispositifs d'hébergement d'urgence, relevant du droit commun ou de la demande d'asile. Cela s'inscrit dans la logique des parcours de publics accompagnés entre les dispositifs HU traditionnels et l'HUAS qui est un hébergement d'urgence de 2^{ème} intention.

PROVENANCE => LOGEMENT AVANT DEMANDE	NB MENAGE ADMIS
Hébergement d'urgence (collectif ou diffus) dont hôtel pris en charge par une association	14
HUDA	6
CADA	3
Centre hospitalier spécialisé	1
Foyer résidence sociales	1
Total	25

TYPE PARTENAIRE	NB MENAGES ADMIS
SAO	14
CADA	5
Centre d'hébergement	5
CH-CHU, hôpital spécialisé	1
Total	25

2.2 Les personnes hébergées en 2019

Ce sont **224 personnes** (soit 101 ménages) qui ont été hébergées et accompagnées au sein du dispositif HUAS.

- Typologie des ménages accueillis :

TYPLOGIE DES MENAGES	NB DE PERSONNES
Homme seul	36
Couple avec ses enfants(s)	29
Femme seule	16
Femme seule avec ses enfant(s)	10
Couple sans enfants(s)	10
Total	101

Les publics sur ce dispositif sont principalement des hommes seuls ou des couples avec enfants. Le type d'accompagnement développé et les capacités d'hébergement proposées correspondent plus à ces typologies de public. D'autres opérateurs HUAS ont proposé des modèles d'hébergement et d'accompagnement social répondant plus au public isolé, les capacités d'HUAS de l'association sont quant à elles plus orientées vers des ménages avec des enfants, vers des ménages avec des problématiques de santé.

- Tranche d'âge

TRANCHES D'AGES	NB DE PERSONNES	
0-2 ans	25	11%
3-17 ans	56	25%
18-24 ans	23	10%
25-35 ans	53	24%
36-45 ans	30	13%
46-59 ans	15	7%
60-69 ans	11	5%
70 ans et plus	11	5%
Total	224	100%

Les tranches d'âge les plus représentées sont les 3-17 ans et les 25-35 ans. Les 3-17 ans représentent l'ensemble des enfants accompagnés de leurs parents sur notre dispositif.

- Situation administrative

SITUATION ADMINISTRATIVE	NB PERSONNES HEBERGEES	
Protection subsidiaire	57	26%
Réfugiés	45	21%
Régularisé	41	19%
Débouté de la demande d'asile	35	16%
Enfants sans statut	31	14%
Adultes/APS	7	3%
DA - en attente de statut	2	1%
TOTAL	218	100%

Les personnes comptabilisées dans le tableau ci-dessus sont des suivis de nationalité étrangère hors U.E, à ce total il faut ajouter 3 enfants et 3 adultes qui relèvent du droit commun traditionnel.

Il est à noter que parmi ces publics :

- **102 personnes sont bénéficiaires d'une protection internationale** (statut réfugié ou protection subsidiaire)
- **41 personnes** disposent d'une **régularisation administrative de droit au séjour**.
- **33 personnes sont déboutées** de leur demande d'asile, ils sont accueillis sur l'HUAS car ils présentent de lourdes fragilités sanitaires. Ces publics ne disposent pas de ressources et aucun travail d'orientation vers un dispositif AHI ou de logement n'est envisageable.
- Les personnes en attente de statut sont pour la plupart des enfants qui sont en demande d'asile afin de bénéficier du même statut que leurs parents à savoir un statut de réfugié et/ou une protection subsidiaire
- Ces statuts différents au regard du droit au séjour impliquent que les accompagnements développés vont être multiples et ne seront pas axés sur les mêmes démarches. Cette multiplicité des profils est autant un point fort, qu'un point faible : cela engendre des modes de prise en charge différents qui peuvent parfois être source de stress pour l'équipe éducative, mais aussi source de réflexions et de questionnements riches.

GRUPE DE NATIONALITE	NB PERSONNES HEBERGEES
Etrangère hors U.E	218
Française	3
Etrangère U.E	3
TOTAL	224

A noter que les 3 personnes de nationalité française sont des enfants et que les 3 personnes étrangère U.E sont des adultes.

C'est un public de multiples horizons, de cultures et de coutumes multiples, souvent anglophone ou arabophone (rarement francophone) qui est pris en charge au sein de l'HUAS. Une vingtaine de nationalités y sont représentées. De cela va découler un travail particulier en termes d'accompagnement social, en lien avec de l'interprétariat (physique ou téléphonique). Ensuite, progressivement, le français est de plus en plus utilisé pour communiquer et faire en sorte que les publics accueillis s'imprègnent de la langue française.

2.3 Les sorties du dispositif

Durant l'année 2019, **37 sorties** du dispositif ont été enregistrées, cela représente 61 personnes.

- Les types de sortie :

LOGEMENT A LA SORTIE	NB MENAGES SORTIS	
Domicile personnel (bailleur social)	16	42%
Foyer - Résidence sociale	6	16%
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	4	11%
Hébergement par des tiers	2	5%
Pension de famille - Résidence accueil	1	3%
Sans domicile	1	3%
Hébergement d'urgence (collectif ou diffus) dont hôtel pris en charge par une association	1	3%
Etablissement pénitentiaire	1	3%
Domicile personnel (bailleur privé)	1	3%
Non communiqué	4	11%
TOTAL	37	100 %

Il est nécessaire de préciser que les 4 sorties pour raison non communiquée représentent des ménages qui ont souhaité quitter le dispositif d'eux-mêmes pour aller essayer de s'installer dans d'autres villes de France.

La majorité des sorties sur l'HUAS se font vers du logement autonome. Effectivement se travail a été facilité avec la mise en place du CTRR et de la mission réfugié logement.

L'HUAS s'inscrit dans un travail départemental mis en place par la DDCS 54 pour fluidifier les parcours d'accès au logement des publics bénéficiant d'une protection internationale. Des réunions de réflexion avec les bailleurs privés et publics, les services de l'Etat et les différents opérateurs ont permis de construire un travail partenarial. Un suivi régulier des demandes de logements inscrites au SNE est effectué lors de comité technique, les liens avec les bailleurs sont facilités et permettent d'accompagner les publics de l'HUAS vers une solution de logement accompagné ou autonome.

La mise en place des accompagnements « Logement Réfugié » s'avèrent être une vraie plus-value pour la mise en place des sorties vers du logement autonome. Cet accompagnement de 3 à 6 mois permet non seulement de « sécuriser » les bailleurs, mais aussi et surtout, aux familles de devenir des primos accédant au logement dans des conditions sécurisées et étayées.

- Durée de séjour

La durée moyenne de séjour est de **10 mois** pour les publics sortis du dispositif en 2019.

DUREE DE SEJOUR	NB PERSONNES SORTIES	
De 1 à 3 mois	1	2%
Plus de 3 mois à 6 mois	2	3%
Plus de 6 mois à 9 mois	2	3%
Plus de 9 mois à 12 mois	2	3%
Plus de 12 mois à 18 mois	41	67%
Plus de 18 mois à 24 mois	13	22%
TOTAL	61	100%

Un travail **d'orientation et d'information** concernant tous les types d'accès aux droits (santé, administratif, scolarisation, emploi, ...) est mis en place dès l'entrée des personnes dans le dispositif. L'accent est alors mis sur les capacités d'autonomie et de savoir habiter pour disposer d'éléments signifiants permettant le travail d'orientation.

Les accompagnements développés vont s'orienter vers l'évaluation des différentes capacités ou difficultés rencontrées par les personnes hébergées, afin de pouvoir développer une orientation vers un hébergement ou un logement pérenne. Le travail en réseau est donc essentiel tant avec les opérateurs de l'hébergement d'insertion (CHRS) que les opérateurs du logement accompagné (Résidences sociales, FJT, Pensions de famille, ...) que ceux du logement autonome (bailleurs privés et publics).

- Les freins au travail d'orientation et de sortie du dispositif HUAS :

- Les **personnes sous APS** : il est difficile, voire impossible de travailler un projet d'orientation à long terme. Ces APS ayant des dates courtes de présence autorisée sur le territoire français, il n'est pas possible de mettre en place des orientations ni vers du logement autonome, ni vers de l'hébergement d'insertion. Ces familles sont souvent autonomes dans leurs démarches, en capacité de savoir habiter un logement, désireuses

et en capacités de s'inscrire dans le milieu professionnel, mais elles restent dans notre dispositif faute de sortie autonome envisageable.

- Les **publics isolés** : du fait du tissu local de logement social sur Nancy et agglomération, les opérateurs de logements sociaux ne disposent que de peu de petits produits type studio ou T1. Cette absence de produit engendre que les demandes de personnes seules pour obtenir un logement social peuvent prendre plusieurs mois. Du côté des résidences sociales, le même constat est fait avec des délais de réponses et d'admission très longs. De plus, les résidences sociales ne sont pas adaptées au public féminin.
- Les **publics sans droit au séjour** et porteurs de **pathologies lourdes** qui nécessitent des soins quotidiens, des prises de traitements et de fréquents déplacements vers les centres hospitaliers ou médico-sociaux. Il est alors nécessaire pour l'équipe sociale de pouvoir travailler avec le réseau des professionnels de santé, tant le corps médical que le service social de l'hôpital. Ce travail est souvent complexe et prend beaucoup de temps.

3. PERIODES MARQUANTES DE L'ANNEE 2019

3.1 Le travail éducatif développé en 2029

- Les actions développées :
- **Mise en place d'un partenariat autour des jeunes de – de 25 ans** :
 - Continuité du service civique mis en place en fin de d'année 2018. Cela a permis à ce public d'accéder à des ressources ; des cours de français et à un accompagnement dans les démarches d'insertion professionnelle.
 - Création d'un partenariat avec la maison de l'emploi du Grand Nancy et la mission locale autour du public réfugié : aide à la construction d'un projet professionnel
- **Continuité dans le travail partenarial sur le secteur du Plateau de Haye** à travers l'investissement de l'équipe HUAS dans le **Réseau des Jardins Partagés**. A travers cette implication, ce sont nos publics qui se sont fait connaître par les intervenants sociaux et associatifs du quartier du Haut du Lièvre.
- **Prise de contact avec le CCAS et les structures d'aide à domicile** autour de la problématique des personnes âgées : mise en place de portage de repas, d'évaluation gériatrique....
- **Renforcement du partenariat avec les cabinets d'IDE sur le plateau de Haye notamment sur Michelet** : ayant des situations médicales de plus en plus lourdes, nous avons fait le choix de nous rapprocher du cabinet IDE de secteur, afin de favoriser les soins des résidents de Michelet. Les IDE intervenant sur ce site sont maintenant identifiés et par les familles et par le personnel intervenant sur Michelet (agent d'entretien, agent de sécurité, travailleurs sociaux...)
- **Action collective** : cette année nous avons pu mettre en œuvre une après-midi de convivialité avec l'ensemble des résidents du service HUAS. A cette occasion nous avons fait le choix d'inviter différents partenaires présents sur le plateau de Haye : Les Jardins Partagés, l'Association Femme ACTIV, les AS de Secteur ...
- **Mise en place de permanence sur site** : pour renforcer notre présence notamment sur les sites semi-collectifs, nous avons fait le choix de mettre en place des permanences. Cela

nous permet d'une part d'avoir un regard plus important sur nos lieux d'hébergement et d'autre part de créer et développer le lien social avec les familles.

3.2 Les freins à l'insertion du public

- **La longueur des procédures relatives au droit séjour** lors des régularisations pour santé ou VPF et l'impossibilité d'avoir des interlocuteurs auprès des services de la Préfecture. Il est alors impossible dans l'accompagnement social proposé de construire des parcours sécurisés pour nos publics toujours dans l'attente d'un rendez-vous à la Préfecture. Tout devient alors complexe et l'accès au travail et au logement est alors impossible. Suite à la mise en place courant décembre 2019, d'un travail pluri-institutionnel (OFFI-Préfecture-DDCS-Opérateur) autour de ses situations, gageons que ce constat évoluera favorablement.

- **La complexité du système administratif français qui engendre des fermetures de droits** de manière imprévisible. Il faut alors beaucoup de temps et de patience à l'équipe HUAS pour comprendre et avoir accès aux bonnes informations. Cette complexité se rencontre très souvent avec les services CPAM, CAF, Pôle emploi ou du Trésor public.

- **Les difficultés rencontrées sur le bâtiment Michelet** liées aux problématiques santé de plus en plus lourdes des publics accueillis et des locaux peu adaptés (besoin de lits médicalisés, de nombreux accompagnements liés à la santé, absence de personnel médico-social sur le site).

- La **gestion technique des hébergements** qui mobilise beaucoup de temps et d'énergie. A cela s'ajoute la gestion des nuisibles (cafards, punaises de lit...) qui se complexifie avec un public parfois à mobilité réduite.

- L'année 2019 a mis en avant des difficultés sur notre **parc immobilier**. En effet et à plusieurs reprises l'équipe éducative s'est retrouvée en difficulté face à des bâtiments et des entrées insécures. Cela entraîne un travail de fond avec les bailleurs principalement OMH et BATIGERE pour améliorer notre parc. Ce travail conséquent va prendre plusieurs mois et à des conséquences sur notre taux d'occupation : logement vacant pendant plusieurs mois en attente d'une nouvelle proposition. La qualité de certains de nos logements ne permettent pas d'instaurer des accueils de qualité. Ce qui engendre par la suite une difficulté avec les familles pour amorcer un réel travail d'observation des capacités à savoir habiter, savoir se repérer au sein d'un quartier et d'une ville.

- **Les personnes régularisées pour soin ou en VPF** : depuis maintenant plusieurs années, l'état a mis l'accent sur l'accès au logement avec le plan « le logement d'abord » et notamment sur le public réfugié. Nous avons vu dans les paragraphes précédents qu'un certain nombre de dispositif se sont mis en place pour favoriser l'accès au logement des personnes bénéficiaire d'une protection internationale. Néanmoins, les personnes régularisées ne peuvent prétendre à ce type de dispositif ce qui ralentit leur accès au logement qui prend plus de temps. Les bailleurs ont le besoin d'être rassurés, notamment sur leur situation au regard du droit au séjour.

CONCLUSION : Perspectives et enjeux du marché public

A mi-chemin des 5 années de financement octroyées dans le cadre de ce marché public, il est important de mettre en perspective les points sur lesquels insister pour améliorer la réussite du dispositif, comme :

- **Développer nos partenariats**, nos réflexions en concertation avec, les opérateurs de champs professionnels, associatifs, sanitaire... Le travail en réseau est essentiel pour permettre la fluidité des parcours et organiser des accompagnements de qualité en s'appuyant sur les savoirs maîtrisés de différents opérateurs.
- **Poursuivre la réflexion sur les parcours socioprofessionnels** en développant du lien, des contacts, des échanges de savoirs et pratiques avec les acteurs de l'IAE. L'HUAS a déjà commencé à travailler conjointement avec les équipes du Service Emploi Formation de l'ARS, cela doit perdurer dans les années à venir.
- **Créer des contacts** avec différents organismes tels que la CAF, la CPAM et le Pôle emploi. Toute démarche d'insertion va d'abord débiter par des ouvertures de droits auprès de ces organismes. L'absence d'interlocuteur ralentit et freine très souvent le travail d'ouverture de droits et devient un frein au parcours d'accession au logement accompagné ou autonome.
- **Engager une réflexion autour des logements mis à disposition** et des sorties. Les familles accueillies sur nos logements diffus s'installent sur un quartier, scolarisent leurs enfants, développent du relationnel avec des médecins, pharmaciens, MJC, ... La sortie en logement autonome est alors souvent une étape difficile dans le parcours de ces familles car elles doivent déménager, quitter des réseaux amicaux, quitter des repères sécurisants. L'accès à un logement autonome est donc un moment de rupture avec la dynamique d'intégration : dans une logique de stabilité ne serait-il pas opportun de mettre en place un « dispositif » permettant aux ménages le demandant de conserver ce logement ?

En conclusion, l'enjeu principal est la préparation à la future évaluation de ce dispositif dans le cadre des politiques sociales. Ces constats sont partagés avec les instances départementales telles que la DDCS et le SIAO 54.

Notons au sein du COPIL HUAS, les questions en travail sont :

- la participation à l'hébergement et la constitution d'épargne.
- la prestation alimentaire sur nos dispositifs et son harmonisation. Il est nécessaire de réfléchir à nos pratiques pour que les accompagnements soient en adéquation avec les prérequis attendus par le bailleur.

Ces échanges nous permettent donc de construire un travail ajusté à la commande du marché public et aux typologies des publics orientés sur ce dispositif.

ANNEXES

LES CAPACITES D'ACCUEIL ARS HUAS

Hébergement	Propriétaire	Locataire	Type	Nombre de places	Lieu d'implantation	Caractéristiques	Public cible
Site Michelet	Mairie de Nancy	ARS	Collectif	50	Nancy Ville haute	Hébergement en chambre de 2 personnes, équipées de toilette et lavabo. Douche collective et cuisine équipée commune. Bâtiment PMR. Gardien de nuit.	Site adapté pour personnes présentant des problématiques de santé ou des handicaps.
Site Libération	Est Habitat Construction	ARS	Semi-collectif	31	Nancy	14 appartements (2 T2, 1 T4 et 11 T1) meublés et équipés. Buanderie commune.	Tout public
Site CLAM	Privé	ARS	Semi-collectif	12	Métropole du Grand Nancy	4 chambres pour 3 personnes avec douche et toilette. Cuisine et buanderie en commun.	Site adapté pour petite composition familiale avec enfants en bas âge.
Résidence Saint Jacques	Mairie de Lunéville	ARS	Semi-collectif	10	Lunéville	10 studios individuels équipés de sanitaires et kitchenettes.	Site adapté pour les personnes vulnérables en particulier le public femme.
Appartement	Mairie de Pont-à-Mousson	ARS	Diffus	4	Pont-à-Mousson	T4 meublé et équipé de sanitaire et cuisine.	Adapté pour petite composition familiale.
Maison	Privé	ARS	Diffus	5	Dieulouard	Maison d'habitation meublée et équipée de sanitaire et cuisine	Adapté pour public « femme victime de violence »
Appartement	Mairie de Lunéville	ARS	Diffus	8	Lunéville	Deux T3 meublés et équipés de sanitaire et cuisine	Tout public
Appartement	Bailleurs publics	ARS	Diffus	120	Métropole du Grand Nancy	31 appartements du T2 au T4 meublés et équipés de sanitaire et cuisine	Tout public

GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

AME : Aide Médicale Etat

APS : Autorisation Provisoire de Séjour

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CLAM : Centre de Loisir d'Art-sur-Meurthe

CMU : Couverture Maladie Universelle

COPIL : Comité de Pilotage

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CTRR : Comité Technique du Relogement des Réfugiés

DDCS : Direction Départemental de la Cohésion Sociale

HUAS : Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social

IAE : Insertion par l'Activité Economique

FJT : Foyer Jeunes Travailleurs

OMH : Office Métropolitain de l'Habitat

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PMR : Personnes à Mobilité Réduite

PRU : Projet de Rénovation Urbaine

RSA : Revenu de Solidarité Active

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SNE : Système National d'Enregistrement des Demandes de Logement Social

STAN : Réseau de Transport Urbain du Grand Nancy

